

ACTION URGENTE

IRAN. UN DÉTENU ATTEINT D'UN CANCER EST VICTIME DE TORTURE EN PRISON

Le prisonnier d'opinion et défenseur des droits humains gravement malade Arash Sadeghi est privé délibérément de son traitement contre le cancer, ce qui entraîne de violentes douleurs et souffrances et constitue un acte de torture. En raison du manque de soins en prison, il a développé une grave infection post-opératoire au bras droit, qui est maintenant enflé, paralysé et insensible. Il a également été privé des examens essentiels d'analyse de la moelle osseuse destinés à surveiller la propagation de son cancer. Sa vie est mise en danger.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

**Ministre de la Santé
Saeed Namaki**

The headquarters building (Sakhteman-e Setad-e Markazi)
Ivanak Boulevard, Farahzadi Boulevard, Qods Town
Tehran, Iran

Monsieur le Ministre,

La vie du défenseur des droits humains gravement malade **Arash Sadeghi**, qui est détenu à la prison de Rajai Shahr, à Karaj, est mise en danger du fait de sa privation de traitement de suivi contre le cancer. Le 12 septembre 2018, après des mois d'attente, il a subi une lourde opération chirurgicale dans un hôpital en dehors de la prison, en vue de retirer une tumeur cancéreuse de son bras droit. Les autorités l'ont renvoyé en prison trois jours plus tard, le 15 septembre 2018, bien que les médecins de l'hôpital aient recommandé qu'il reste hospitalisé pendant au moins 25 jours en vue de recevoir un traitement spécialisé intensif pour éviter de graves risques pour sa santé et sa vie. Son opération a été menée aux frais de sa famille, bien que les normes internationales prévoient que l'État doit prendre en charge les frais médicaux de tous les détenus, dans leur totalité et sans discrimination.

En prison, la santé d'Arash Sadeghi s'est gravement détériorée. En l'absence de soins post-opératoires adaptés, il a développé une grave infection au bras droit, qui est maintenant enflé, paralysé et insensible. Il n'a pas vu de cancérologue depuis plusieurs mois ni bénéficié des examens d'analyse de la moelle osseuse qu'il devrait faire tous les deux mois pour surveiller la propagation du cancer. Il souffre de graves douleurs aux épaules et, au lieu de s'attaquer aux causes de ses douleurs, les autorités ont simplement dit à ses proches de lui acheter des analgésiques puissants. Il a également de graves problèmes digestifs provoqués par une grève de la faim prolongée qu'il avait menée à la fin de l'année 2016. Les médecins de la prison ont indiqué à plusieurs reprises qu'il devrait être transféré vers un établissement médical spécialisé en dehors de la prison, mais les autorités ont ignoré ces recommandations. Des médecins ont déclaré que, sans traitement continu, notamment une chimiothérapie, le cancer pouvait se propager.

Le refus délibéré des autorités de fournir des soins médicaux à Arash Sadeghi constitue un acte de torture au titre du droit international, car une telle privation a pour conséquence intentionnelle de causer de graves douleurs et souffrances, vraisemblablement dans le but de le punir pour le militantisme de premier plan que mène ce défenseur des droits humains et pour la grève de la faim pacifique qu'il a menée entre octobre 2016 et janvier 2017 et qui a provoqué un tollé. La privation de soins médicaux vitaux bafoue également son droit à la vie.

Je vous demande instamment de fournir immédiatement à Arash Sadeghi, aux frais de l'État, les soins spécialisés dont il a besoin, dans un établissement médical spécialisé en dehors de la prison, notamment un traitement contre le cancer. Je vous demande également de le libérer immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion. Enfin, je vous demande de diligenter une enquête indépendante et efficace sur la torture dont a été victime Arash Sadeghi et de traduire les personnes qui l'ont privé de soins en justice dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales d'équité des procès.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Arash Sadeghi, qui est emprisonné depuis 2016, a été déclaré coupable de plusieurs chefs d'accusation liés à la sécurité nationale forgés de toutes pièces et motivés directement par ses activités de militantisme en faveur des droits humains. Il a été condamné, dans le cadre de deux affaires différentes, à un total de 19 ans de prison ([MDE 13/2520/2015](#)). Il a appris en juin 2018 qu'il avait une tumeur potentiellement cancéreuse au bras et qu'il devait immédiatement faire des examens de dépistage du cancer des os. Ce diagnostic a été fait après qu'il eut subi des douleurs persistantes au coude et aux épaules pendant 18 mois, que les autorités ont ignorées ([MDE 13/8687/2018](#)). Après une longue attente, Arash Sadeghi a enfin pu faire plusieurs examens en août 2018, qui ont permis de déterminer qu'il souffrait d'un type de cancer rare appelé chondrosarcome. Les médecins ont alors préconisé son hospitalisation immédiate à l'institut de cancérologie de l'hôpital Imam Khomeini afin qu'il subisse une opération pour retirer la tumeur. Le ministère public et les autorités pénitentiaires ont cependant refusé ce transfert jusqu'à début septembre 2018. Le 8 septembre 2018, l'hôpital Imam Khomeini, à Téhéran, a contacté à plusieurs reprises les autorités carcérales pour organiser le transfert d'Arash Sadeghi en vue d'une intervention chirurgicale. Les médecins souhaitaient qu'Arash Sadeghi soit transféré à l'hôpital au moins trois jours avant la date de son opération, afin de le suivre et de le préparer pour cette intervention importante. Les autorités pénitentiaires ont toutefois décidé de le transférer tard le 11 septembre 2018. L'opération s'est déroulée le 12 septembre et a duré plus de sept heures.

Après l'opération, les médecins ont essayé de garder Arash Sadeghi en salle de réveil pendant au moins une heure. Cependant, des membres des forces de sécurité sont venus le chercher prématurément et ont menotté sa main gauche et sa jambe gauche alors qu'il ne s'était pas encore réveillé. Ils ont ensuite bloqué la zone autour de son lit d'hôpital, empêchant l'équipe médicale d'effectuer les contrôles post-opératoires de routine, et ont ignoré les protestations du personnel soignant. Ce traitement viole l'interdiction absolue de la torture et de tout traitement cruel, inhumain ou dégradant inscrite dans le droit international. Les autorités iraniennes sont tenues de fournir aux détenus des soins médicaux adaptés et de traiter les prisonniers dans le respect de la dignité inhérente à l'être humain.

Le 15 septembre 2018, moins de trois jours après son opération, il a été ramené à la prison de Rajai Shahr. Or, les médecins avaient recommandé qu'il passe au moins 25 jours à l'hôpital à la suite de l'opération, afin qu'il soit suivi par des spécialistes. Ils avaient précisé que cette période de convalescence post-opératoire leur était nécessaire pour évaluer si Arash Sadeghi avait besoin de chimiothérapie, de radiothérapie ou d'une autre opération. Le 22 septembre 2018 au matin, il devait avoir rendez-vous avec son chirurgien, qui avait précisé qu'il n'était disponible que le matin. Les gardiens de prison l'ont transféré l'après-midi et le chirurgien n'était donc plus disponible. Arash Sadeghi a été ausculté par un généraliste, qui a diagnostiqué une grave infection de sa plaie chirurgicale. Le médecin généraliste a indiqué qu'il aurait eu beaucoup moins de chances de développer cette infection s'il était resté hospitalisé. Au titre de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), seuls les professionnels de la santé concernés sont habilités à prendre des décisions médicales, qui ne peuvent pas être rejetées ou ignorées par le personnel pénitentiaire non médical.

Après de nombreuses demandes de sa famille, les autorités l'ont de nouveau transféré à l'hôpital le 13 octobre 2018 afin qu'il soit examiné par le chirurgien qui avait procédé à l'opération. Celui-ci a indiqué qu'il devait suivre une chimiothérapie, mais que cela n'était pas possible tant qu'il était détenu en prison, surtout compte tenu de la tendance des autorités à repousser ou annuler ses transferts à l'hôpital. D'après des informations dont dispose Amnesty International, pendant qu'il était à l'hôpital, des membres des forces de sécurité ont agressé physiquement Arash Sadeghi, lui tordant le bras gauche et lui donnant des coups de poing au bras droit à l'endroit où il avait été opéré. Lorsque des membres du personnel médical s'y sont opposés, des membres des forces de sécurité ont déclaré que leurs actions étaient conformes aux ordres qu'ils avaient reçus de la direction de la prison.

Arash Sadeghi et sa famille n'ont pas été autorisés à consulter son dossier médical et ont été informés qu'il avait été confisqué par les *pasdaran* (gardiens de la révolution). Au titre des Règles Nelson Mandela, tous les détenus et les personnes désignées par les détenus doivent pouvoir consulter leur dossier médical à leur demande.

Les autorités iraniennes ont systématiquement privé Arash Sadeghi de soins médicaux depuis qu'il a mené une grève de la faim à la fin de l'année 2016 pour protester contre la détention de Golrokh Ebhraiimi Iraee ([MDE 13/5811/2017](#)).

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 24 septembre 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Arash Sadeghi (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/8687/2018/fr/>